

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

Déclaration du groupe de la Coopération

Face à un état des lieux climatique qui exhorte à la mobilisation, le développement durable bénéficie depuis quelques années d'un véritable courant d'adhésion citoyen d'un bout à l'autre de la planète.

De nos jours, la question de la durabilité ne peut plus être de l'ordre du marginal et se doit de constituer un axe fort qui oriente sinon influence nos politiques publiques.

Conséquemment à l'urgence de la transition écologique et sociale dans le monde et singulièrement en France et à la défiance face à l'action des pouvoirs publics sur le sujet, on observe une multiplication des mobilisations citoyennes et une demande de participation de plus en plus pressante.

Face à cela, le CESE s'interroge et propose des pistes concrètes pour favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable.

Si des obstacles existent et ont été identifiés (recul de la démocratie participative, questions budgétaires, simulacres de participation...), des solutions émergent et laissent présager une vraie amélioration.

À ce titre, comme le soulignent les préconisations 1 et 2, nous considérons qu'il est plus qu'important que nos concitoyennes et concitoyens soient efficacement éduqués sinon informés sur les enjeux liés au développement durable : l'accès pour toutes et tous à une information scientifique fiable sur la question nous apparaît fondamentale.

Et, les préconisations 3 à 8 apportent justement des éléments programmatiques et de moyens qui nous apparaissent tout à fait nécessaires pour atteindre les objectifs fixés : l'école et ses enseignants doivent être considérés comme des acteurs clés sur lesquels dans lesquels il s'agit d'investir.

Enfin, les préconisations 9 à 18 qui visent à proposer de nouveaux outils et dispositifs de participation citoyenne en faveur du développement durable nous paraissent à même de renouveler sinon de moderniser nos us et méthodes en matière de participation citoyenne. Il s'agit de l'encourager, de lui donner les moyens de s'épanouir et de contribuer concrètement aux orientations politiques prises sur le sujet.

Nos entreprises coopératives, de par leur système de gouvernance et leur statut singuliers y sont sensibles par nature : la participation à travers l'implication de sociétaires au sein de comités, commissions ou groupes de travail, dans l'expression des besoins des utilisateurs des coopératives, l'élaboration de projets, la préparation de décisions ensuite soumises à l'approbation des instances statutaires ; c'est la démocratie participative et cela fait partie de notre ADN.

C'est ainsi que, convaincu par la pertinence et l'adéquation de ces préconisations avec les attentes actuelles en matière de développement durable, le groupe de la coopération a voté favorablement cet avis et remercié la section de l'éducation, de la communication et de la culture pour son travail.